

# Info-Flash

## Santé Sécurité Environnement

Mardi 16 avril 2024

Numéro 2024-SSE 07

### ⇒ **Qualité de l'air intérieur et prévention des risques professionnels : dossier INRS**

Pour préserver la santé des salariés, assurer une bonne qualité de l'air intérieur est un enjeu important.

En effet, **dans les locaux de travail, l'air peut être pollué par des agents chimiques ou biologiques** provenant des personnes, des matériaux constituant le bâtiment ou le mobilier, des objets de décoration, d'objets stockés en grande quantité, ou encore de l'extérieur.

Pour vous aider dans la démarche de prévention, l'INRS a mis en ligne un [dossier](#) relatif à la qualité de l'air intérieur qui présente plusieurs leviers d'action.

### ⇒ **Risques de chutes**

#### **\* Port d'un système d'arrêt de chute en plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) : guide de l'OPPBTP et de l'INRS**

L'OPPBTP, en partenariat avec l'INRS, a publié un [guide](#) sur le « Port d'un système d'arrêt de chute en PEMP » afin d'émettre des préconisations et de guider les entreprises dans le choix d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Ce guide propose une **liste exhaustive des équipements de protection indispensables** que les opérateurs doivent porter. Il met en lumière les **principaux risques encourus** lors de l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) et insiste sur l'importance de **compléter les protections collectives par des protections individuelles anti-éjection**.

Un chapitre spécifique du guide est consacré à **l'aide au choix des EPI** contre l'éjection de la PEMP, mettant notamment en avant l'utilisation appropriée **du harnais, de la longe et de l'enrôleur à rappel automatique**. Des instructions détaillées sur l'ajustement du harnais sont également fournies en annexe.

Cet outil se veut indispensable et exhaustif pour les entreprises, offrant des directives claires pour une utilisation sécurisée des PEMP, dans le but de réduire les accidents et de promouvoir un environnement de travail plus sûr.

#### **\* Chutes de plain-pied**

Les statistiques nationales sur les accidents du travail démontrent que **les chutes sont à l'origine de 20% des accidents du travail, et 6 chutes sur 10 sont de plain-pied**.

Ces chutes résultent, pour la plupart, d'une glissade, d'un trébuchement, d'un faux pas au poste de travail, dans une allée de circulation ou dans un escalier. Une conjonction de plusieurs facteurs en sont à l'origine (éclairage non adapté, présence d'un objet au sol, différence de revêtement de sol entre deux surfaces,...).

Ces accidents peuvent avoir des conséquences particulièrement graves pour les salariés victimes. Ils génèrent aussi pour les entreprises des coûts liés à la durée des arrêts de travail (en moyenne 73 jours), ainsi que des coûts indirects (désorganisation de l'activité, perte de productivité, impact sur l'image de l'entreprise...).

Plusieurs brochures INRS sont disponibles pour vous permettre de découvrir et mettre en œuvre les bonnes pratiques capitalisées au sein du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et de maîtriser ce risque professionnel. Il s'agit des brochures suivantes : [ED 6458](#) – [ED 6433](#) – [ED 6447](#) – [ED 6448](#) – [ED 6449](#) – [ED 6450](#) – [ED 6451](#).